

Vendredi 7 septembre 2012

Communiqué de presse



Avis défavorable du Conseil général sur la révision des zones vulnérables du bassin Loire-Bretagne

Réunie en Commission permanente vendredi 7 septembre 2012, l'assemblée départementale, présidée par Maurice Leroy, a voté le rapport n°47 portant sur la révision des zones vulnérables du bassin Loire-Bretagne.

Conformément au code de l'environnement, les zones vulnérables font l'objet d'une révision tous les quatre ans. L'actuelle révision (la 5^{ème}) prévoit le classement de 26 communes supplémentaires en zones vulnérables, 21 communes en vallée du Loir en limite avec L'Indre-et-Loire et la Sarthe, 4 commune en vallée du Cher, ainsi que la commune de Pontlevoy.

Conscient des enjeux environnementaux liés à la préservation et la protection des nappes, le Conseil général de Loir-et-Cher agit au quotidien pour lutter contre la pollution des eaux par les nitrates. Les Conseillers généraux ont considéré que les éléments techniques fournis à consultation par la DREAL ne suffisent pas à justifier le classement de nouvelles communes de notre département.

Par ailleurs, il est à rappeler que les conséquences du classement et le durcissement des mesures qui seront applicables seraient supportées par la profession agricole dans un contexte de réduction, voire de disparition des aides existantes lors des précédents classements, sans compensations prévues par l'État. Cela aurait de lourdes conséquences sur la viabilité de certaines exploitations.

C'est dans ce contexte et soucieux de ne pas faire supporter aux agriculteurs des décisions aux conséquences financières lourdes, et en l'absence d'éléments techniques le justifiant, que l'Assemblée Départementale a donné un avis défavorable au projet de révision des zones vulnérables du Bassin Loire-Bretagne (26 voix défavorables à la révision des zones vulnérables, 2 abstentions et 2 voix pour).

Contact presse :

Amélie Lataste - amelie.lataste@cg41.fr

06 88 04 42 52 - 02 54 58 54 60